

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du vendredi 28 mars 2014 à 20h

Date de la convocation : 24 mars 2014

Installation du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars à 20 h, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MONTAIGUET-EN-FOREZ.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Gérard KNOELL, Philippe LEROY, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET, Angéline VERNISSE.

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Henri BECAUT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Angéline VERNISSE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

2. Election du maire

Présidence de l'assemblée : Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. Henri SEULLIET et Mme Christine BALANDRAT.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nul :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

M. Henri BECAUT : 10 voix (dix voix)

M. Henri BECAUT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints

Le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire.

1^{er} adjoint : Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nul :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

M. Hervé PETIOT : 10 voix (dix voix)

M. Hervé PETIOT a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

2^{ème} adjoint : Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nul :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

M. Bernard MALBRUNOT : 10 voix (dix voix)

M. Bernard MALBRUNOT a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

3^{ème} adjoint : Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nul :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M. Hervé CHOMET : 5 voix (cinq voix)

M. Philippe LEROY : 5 voix (cinq voix)

3^{ème} adjoint : Résultat du deuxième tour de scrutin :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nul :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M. Hervé CHOMET : 4 voix (quatre voix)

M. Philippe LEROY : 7 voix (sept voix)

M. Philippe LEROY a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Communauté de Communes Le Donjon Val Libre : Les délégués communautaires sont Henri BECAUT et Hervé PETIOT.

SIVOM : Délégués titulaires : Gérard KNOELL et Philippe LEROY.

Délégués suppléants : Henri BECAUT et André GAME.

SDE 03 : Délégué titulaire : Bernard MALBRUNOT

Délégué suppléant : Gérard KNOELL

Correspondant défense : Gérard KNOELL

CNAS : Délégué élu : Hervé PETIOT

Délégué salarié : Bernadette DEFOUR

Centre Social La Farandole : Représentant de la commune : Hervé PETIOT

CCAS : Membres des élus : Hervé PETIOT – Bernard MALBRUNOT – Christine BALANDRAT – Angéline VERNISSE

Présentation du budget : Monsieur le Maire présente une ébauche des budgets 2014 commune et assainissement. Ils seront votés lors de la prochaine réunion.

Vote des taux d'imposition 2014 : A l'unanimité, les Conseillers décident d'augmenter les taux d'imposition de 1,80 %) :

- taxe habitation : 8,26 % (8,11 % en 2013)

- taxe foncier bâti : 8,66 % (8,51 % en 2013)

- taxe foncier non bâti : 27,07 % (26,59 % en 2013)